

---

MONTREAL – GAC : Réunion du GAC et du Comité consultatif At-Large (ALAC)

Mardi 5 novembre 2019 – 13h30 à 15h00 EDT

ICANN66 | Montréal, Canada

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Maintenant, nous allons continuer avec la réunion avec l’ALAC. Je demande aux collègues du GAC de rester à vos places. Merci.

Soyez les bienvenus à la réunion du GAC et de l’ALAC. Pendant toutes les réunions de l’ICANN, nous avons eu une réunion conjointe. Nous avons nos liaisons qui font un travail intersession très important, ils recueillent l’information et préparent l’agenda pour la réunion, les ordres du jour et ils identifient des domaines d’intérêt commun entre les gouvernements et les utilisateurs finaux. Nous remercions donc Ana du Portugal et Yrjö.

Avant de commencer notre travail, je vais céder la parole à Maureen pour qu’elle puisse présenter les collègues de l’ALAC qui sont ici présents et pouvoir aborder les points de l’ordre du jour.

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup Manal.

L’ALAC se fait un plaisir d’être ici parmi vous. Je m’appelle Maureen Hilyard, je suis présidente de l’ALAC. J’ai à mes côtés Yrjö Länsipuro qui est l’agent de liaison avec le GAC et qui fait un travail merveilleux.

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

Il y aura aujourd’hui des présentations de trois des leaders pour ce qui est des politiques liées au renforcement des capacités, les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD et le EDP. Nous allons commencer ici. Il y a Joanna Kulesza, elle fait partie de l’équipe de sensibilisation. Elle s’occupe aussi du renforcement des capacités et elle travaille avec tous les programmes de renforcement de capacités du GAC. C’est un plaisir d’être avec elle ici. Nous faisons ensemble aussi du travail intersession, avec elle, avec Ana et avec d’autres. Nous voulons donc poursuivre cela.

Il y a Hadia Elminiawi. C’est l’une de nos leaders pour ce qui est du processus d’élaboration de politiques accéléré. Elle a fait partie de la première étape de ce processus et elle participe maintenant à l’étape deux. Le troisième membre de l’équipe est Justine Chew. Elle est experte en plus, elle s’occupe du processus des politiques de la GNSO et les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Croyez-moi même si elle n’y croit pas. Je vais donc céder la parole à ces collègues pour qu’elles fassent cette présentation. Je vais céder la parole à Yrjö aussi qui continuera plus tard. Joanna.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup Maureen. Merci beaucoup de nous avoir accueillies ici et de nous permettre de montrer notre expérience dans le renforcement de capacités.

Je parlerai des progrès liés à la création et au renforcement des capacités d’après ce que j’ai montré dans la réunion précédente avec la contribution de Yrjö et de Pua. Je veux les remercier du point de vue

---

de la communauté At-Large parce que nous avons vu une collaboration très forte pour la création et le renforcement des capacités pour ceux qui viennent d'entamer cette voie de l'ICANN.

Nous avons des membres dans tous les pays partout dans le monde. Yrjö a toujours participé aux comités consultatifs et ces personnes qui commencent à participer ici et qui veulent améliorer leurs connaissances et leur compréhension du système du DNS doivent travailler ensemble.

Le GAC a du succès parce qu'il y a maintenant plusieurs formations pour ceux qui viennent pour la première fois pour parler de certains aspects techniques du DNS. Yrjö et Pua ont collaboré pour cela et ont formé ces nouveaux venus pour qu'ils puissent participer à la communauté et dans les formations techniques. Et deux membres sur trois de l'At-Large participent à ce que nous appelons des réunions préalables qui se centrent sur le renforcement des capacités pour qu'on puisse comprendre les aspects techniques du système des noms de domaine pendant les réunions subséquentes de l'ICANN.

Il y aura deux ou trois membres qui recevront le patronage d'At-Large pour participer à ces événements et ces nouveaux venus vont donc pouvoir mieux comprendre ce qu'est le système des noms de domaine. Je crois que c'est la meilleure preuve de cette collaboration.

Nous avons parlé auparavant d'autres modalités de partenariat ou de collaboration. Nous voyons un peu quelles sont les ressources qu'At-Large peut fournir en matière de renforcement des capacités ainsi que les séminaires web que nous avons faits jusqu'ici. Et pour ce sommet

---

d'ATLAS III, nous pouvons voir qu'il s'agit d'un événement qui se rapporte au renforcement des capacités. Il y a des membres d'At-Large de partout dans le monde parce que nous voulons nous assurer qu'ils sont des participants actifs dans la communauté. Et nous profitons de l'occasion qui nous est offerte de les faire venir ici pendant ce sommet ATLAS III pour leur montrer comment on peut faire pour devenir un membre actif de la communauté.

Une fois de plus, l'At-Large et le GAC sont présents partout dans le monde. C'est pourquoi nous croyons que c'est l'un des exercices de renforcement des capacités qui est bénéfique pour la communauté et pour les régions.

Je vais céder la parole à Hadia et je peux répondre à toute question que vous auriez sur le renforcement des capacités. Merci beaucoup.

HADIA ELMINIAMI :

Bonjour à tous. Ce n'est pas que je vais présenter un rapport mis à jour du EPPD. Je vais essayer de montrer les points d'intérêts communs entre l'ALAC et le GAC pour ce qui est du processus d'élaboration de politiques accéléré pour les données d'enregistrement des gTLD.

Les thèmes possibles qui intéressent les deux points se rapportent d'abord au respect du RGPD et d'autres données de protection des données, avoir un système standardisé ou normalisé d'accès et de diffusion, l'automatisation et la précision dans les données d'enregistrement des gTLD et la différence entre ce que sont les

---

personnes morales et les personnes physiques. Je vais essayer d'aborder chacun de ces points.

Lorsque nous parlons de l'ALAC et que nous réfléchissons à ce que sont les données d'enregistrement des domaines de premier niveau génériques et le RGPD, il y a deux objectifs de base qui sont également importants. Le premier se rapporte à la conformité au RGPD et à la protection de l'information personnelle des titulaires des données. Et le deuxième objectif qui est tout aussi important consiste à permettre la divulgation des données d'enregistrement des domaines génériques de premier niveau qui ne sont pas publics pour ceux qui auraient un intérêt légitime pour les connaître.

Notre système est d'avoir un système normalisé d'accès et de divulgation. Les bénéfices d'un tel système normalisé en premier lieu, c'est que l'on peut disposer d'un système prévisible et fiable pour celui qui cherche les données et aussi pour celui qui les présente. Cela aborde aussi le problème de la fragmentation à l'accès des données qui est apparue après la spécification temporaire. Il s'agit des deux objectifs principaux d'un système normalisé qui nous semblent essentiels.

Maintenant, est-ce que nous pourrions prendre la prochaine image ?

Le deuxième point dont nous n'avons pas parlé auparavant avec le GAC, c'est l'automatisation. Jusqu'à quel point ce système peut être automatisé ? À cet égard, nous réfléchissons et disons ce qui suit : « Tant que ce sera techniquement possible et que ce sera permis par la loi, il faut permettre cette automatisation parce qu'elle nous permet

---

d’avoir un système uniforme et nous pourrons alors avoir des réponses plus rapides aussi pour ceux qui ont un intérêt légitime et licite pour avoir un accès rapide à l’information. » Prochaine image s’il vous plaît.

Nous n’avons pas encore parlé en détail de l’automatisation dans les séances du EPDP. Et je veux que cela soit clair.

Un autre point dont nous avons discuté pendant les séances préalables du GAC se rapporte à la précision. Et lorsque nous parlons de respect du RGPD, l’article 5d du RGPD dit que les données personnelles doivent être exactes et qu’il faut prendre les mesures nécessaires pour s’assurer que ces données personnelles qui ne sont pas exactes soient éliminées ou rectifiées. Encore une fois, nous voyons qu’il faut travailler davantage là-dessus.

Quand nous parlons de l’exactitude et de la précision parce qu’elle est très importante dans un système de ce type, lorsque nous parlons du traitement de ces données, nous parlons du fait que nous devons donner une information de contact qui est le titulaire de ce nom de domaine. Avoir une information insuffisante ou inexacte ne sert pas à ces fins.

Et il faut que nous établissions une différence entre les personnes morales et les personnes physiques. Nous savons tous que le RGPD permet d’établir cette différence mais jusqu’à présent, dans notre travail du EPDP, nous n’avons pas pu établir cette différence. Et ceci est dû à des questions soulevées par rapport à la difficulté de la mise en œuvre. Et c’est très important parce que l’un des cas d’usage,

---

pendant que nous faisons notre travail pour le EPDP à l'étape deux, nous avons commencé à utiliser des cas de différentes parties prenantes pour faire une présentation aux utilisateurs potentiels du système. Et l'un des cas que nous avons présenté disait que suivant le RGPD, les utilisateurs d'internet avaient le droit d'accéder à l'information qui appartenait aux personnes morales. Nous devons donc travailler davantage sur cette question. Il faut donc établir cette différence qui réduit significativement la charge du système normalisé d'accès et de divulgation. Nous devons travailler davantage là-dessus. Une étude est en cours et dès que nous aurons les résultats, nous verrons la voie à emprunter.

Voilà la dernière image, je termine là-dessus ma présentation. Je suis disponible si vous avez des questions.

BELGIQUE :

Bonjour, je suis la représentante de la Belgique.

Quand les résultats de cette étude seront-ils présentés ?

HADIA ELMINIAMI :

En fait, je ne sais pas ; voilà la réponse. Nous commençons juste à parler de cette étude lors de nos réunions de Montréal.

MAUREEN HILYARD :

Je ne sais pas s'il y a des questions mais je préférerais que cela se fasse à la fin des présentations. Je vais demander à Manal de jouer son rôle de modératrice.

JUSTINE CHEW :

Merci beaucoup à vous tous et à vous toutes. Je suis coordinatrice non seulement de l'ALAC mais aussi agente de liaison de l'ALAC pour les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Pour ce qui est de l'At-Large et de l'ALAC, nous avons suivi le travail du groupe de travail sur le EPDP pour les séries ultérieures de très près et en fait, l'ALAC a fait beaucoup de commentaires et de déclarations à cet égard par rapport au rapport initial et aux deux rapports complémentaires, à savoir les procédures pour les séries ultérieures. Et nous avons suivi aussi ces deux derniers mois les commentaires reçus pendant la période de commentaires publics, aussi bien pour le rapport initial complet que pour les deux rapports complémentaires de ce rapport initial.

Vous devez savoir j'imagine que la piste de travail cinq qui se rapporte aux noms géographiques au premier niveau a déjà fini son travail, a présenté son rapport final à tout le groupe de travail de procédures pour les séries ultérieures, et cela sera considéré comme une partie de tout le travail de ce groupe de travail pour que vous puissiez voir le rapport final qui sera produit.

Pour ce qui est du travail à venir, au cours des dernières mois, nous sommes focalisés sur le suivi des recommandations possibles élaborées par le groupe de travail sur les procédures pour les séries ultérieures, surtout pour ce qui concerne l'ALAC et l'At-Large qui a un effet sur les utilisateurs finaux et les intérêts de utilisateurs finaux.

---

Et dans l'ordre des priorités, il y a l'intérêt public mondial qui se rapporte aux engagements et aux compromis par rapport à l'intérêt public et qui sont obligatoires et qui doivent faire partie des contrats des registres ainsi que les engagements d'intérêt public qui sont volontaires. Et il faut voir comment ceux-ci sont considérés pour les prochaines séries parce que nous avons eu quelques problèmes pour les engagements d'intérêt public dans la série précédente.

Il y a aussi les mesures de protection ou les sauvegardes pour qu'elles continuent à être en vigueur. Le GAC a défendu ces sauvegardes. Elles se rapportent aux TLD vérifiés, la restriction pour l'enregistrement dans des secteurs fortement réglementés. Nous voulons que ces mesures de protection soient toujours en vigueur pour la prochaine série.

Il y a aussi tout ce qui se rapporte aux recommandations du CCT et l'usage malveillant du DNS ; c'est l'une de nos grandes priorités. Nous parlons aussi des noms génériques fermés, des objections et un nouveau thème lié aux objections qui est celui du mécanisme d'appel. Il y a aussi les changements ou les modifications à la manière dont une demande ou une requête de modification peut fonctionner lors de la prochaine série ainsi que la manière de voir comment on peut aborder la question des objections pour la prochaine série.

Je sais que le président du groupe de travail des procédures pour les séries ultérieures a parlé ce matin pour le GAC, donc j'imagine que vous savez déjà où cette équipe en est. Jeff Neuman a mentionné aussi la question de la facilitation du dialogue pour certaines

---

candidatures qui pourraient provoquer des problèmes pour réduire ainsi les objections dans la mesure du possible, qui pourrait mener à une demande de modification parce que le candidat pourrait faire dans la candidature présentée.

Une autre question se rapporte au soutien aux candidats. L'ALAC a essayé de faire que ce programme de soutien aux candidats soit toujours en vigueur. Il y a une partie qui demande par exemple qu'on ne laisse pas tomber les candidatures s'il y a un candidat qui n'est pas qualifié pour le programme de soutien pour permettre à ce candidat de faire partie du processus de candidature dans la procédure normale et qu'il ne soit pas éliminé parce qu'il ne rentre pas dans le programme de soutien aux candidats.

D'autre part, l'évaluation des priorités de la communauté nous inquiète vraiment ainsi que les enchères comme mécanisme pour résoudre des litiges pour des chaînes de caractères controversées. Et nous pensons à une version de ce que pourrait être la question des enchères, modifier cela et chercher un autre mécanisme.

Un autre thème qui n'a pas encore trouvé de réponse est le suivant. Quel est le réel bienfait de l'expansion de l'espace des noms de domaine par l'autorisation de davantage de candidatures pour des noms de domaine ? Vous pouvez imaginer que c'est une longue liste. L'ALAC et le GAC travaillent à cet égard – si je peux faire une comparaison avec le groupe exprès du GAC qui a été – à l'At-Large, nous avons le groupe de travail de politiques unifiées. C'est un espace où l'ALAC et l'At-Large discutent de questions de politiques et c'est le

---

forum qui a discuté des procédures pour des séries ultérieures, pour voir à quel moment nous voulons intervenir et comment nous voulons le faire. Je pense que l'ALAC est toujours disposé à travailler avec le GAC avec une modalité qui sera aisée pour le GAC pour voir s'il y a des thèmes communs ou positions communes sur ces thèmes et les thèmes que le GAC voudrait soulever ou des commentaires que le GAC voudrait présenter dans l'avenir.

MAUREEN HILYARD : Si vous avez des questions sur n'importe quel de ces sujets, n'hésitez pas à les poser. Je ne sais pas Manal si vous voulez faire cette consultation.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Maureen. Merci à tous. Je crois que vous avez fait une présentation contenant des questions très importantes pour le GAC, le renforcement des capacités, le EPPD, les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Et je vois qu'il y a de la synergie entre notre travail et le vôtre, que ce soit pour des questions liées aux procédures subséquentes, le EPDP, le renforcement des capacités ; tous ces sujets ont été toujours des priorités pour nous.

Je vais faire une pause pour voir s'il y a des questions ou des commentaires par rapport à ces trois questions qui ont été présentées, le PDP, le renforcement de capacités ou les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. La Suisse s'il vous plaît.

---

SUISSE :

Bonjour. Je suis Jorge Cancio de la Suisse.

En premier lieu, je vous remercie d'être ici. Je crois qu'il y a des questions partagées, un grand nombre de questions d'intérêt commun, et je voudrais faire référence au troisième point, les procédures ultérieures.

Je crois que nous sommes un peu en retard par rapport à quelque chose qui l'on a discuté à Marrakech. Je ne sais pas si j'ai sauté des échanges, des courriels, mais je croyais qu'il était accordé d'essayer de trouver des synergies entre votre groupe et le groupe de coordination. J'espère que ceci soit encore possible. Vous avez assisté à une réunion de ce matin et sans doute, vous auriez dû voir que certains parmi nous avons signalé l'urgence d'aborder certaines questions qui sont déjà cristallisées dans le PDP.

J'espère que nous pourrons travailler ensemble. Et peut-être un instrument intéressant que je propose ici, c'est de partager le tableau de résultats et la fiche de classement que nous allons faire avec les questions d'intérêt ou des préoccupations pour nous en les comparant au niveau d'accords ou au niveau de discussions dans le groupe de travail sur le PDP et les opinions du GAC que nous avons exprimées par le passé. Si je me souviens bien, ce tableau de bord tout au mois dans la dernière version que Justine vient de mentionner, là, il y a 95 % qui est inclus. Ce serait donc dommage de ne pas travailler ensemble parce que nous avons tous les deux des ressources limitées.

Et il y a quelque chose d'important aussi, une question que je voudrais vous poser. Je ne sais pas si vous êtes en mesure d'y répondre, mais je

---

voudrais savoir quelles sont vos opinions par rapport aux résultats de la piste de travail cinq. Voilà, c'est tout. Merci.

MAUREEN HILYARD :

On ne s'est pas préparés à répondre à la piste de travail cinq mais les prochaines étapes dans le domaine du PDP pour les séries ultérieures, il y a certains travaux qui sont préparés. Je passe la parole à Yrjö.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Je vais essayer de répondre à la dernière question.

J'ai participé à la piste de travail cinq et dans l'appel de consensus, on a accepté les résultats. Je crois que dans une situation comme celle-ci, pour être réaliste, personne n'aura 100 % de ce que l'on veut. Il faut toujours arriver à une solution consensuelle.

Je vous remercie de votre suggestion de partager ce tableau de bord, cette qualification, parce qu'après Marrakech, on avait l'intention d'organiser un petit groupe avec des représentants des deux comités, l'ALAC et le GAC, pour parler de ces questions. Parce que comme vous l'avez bien dit, il s'agit maintenant d'une question urgente. D'une part, le cadre pourrait être donné par le groupe de discussion qui avance vers une modalité de discussion et pas tellement de renforcement des capacités ou pourrait être abordé par un groupe informel de deux ou trois personnes de chaque côté. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Yrjö.

---

Je vois que Luisa demande la parole.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ :

Merci Manal. Je suis Luisa du gouvernement Canadien. Je voudrais donner quelques réponses. J'ai aussi une question pour l'ALAC mais je crois que je vais commencer par la question parce que pour le bénéfice des membres du GAC, je crois qu'il serait intéressant de savoir quelles sont les types de pratiques ou de méthodes de travail qui sont utilisées pour informer ou créer des capacités au sein de l'ALAC.

Vous avez mentionné le fait de faciliter le suivi des discussions du groupe de travail sur le PDP des séries ultérieures au sein de l'ALAC. Il y a eu un appel entre les autorités du GAC et de l'ALAC pendant la période intersession, mais il serait peut-être bien de partager ce type d'idée avec le GAC et voir comment on peut avancer dans ce processus. Voilà pour la première question.

Pour ce qui est des commentaires sur la participation avec l'ALAC tel que la Suisse l'a mentionné, il y a beaucoup de synergie sans aucun doute. Et je crois que nous pouvons planifier un appel entre le groupe de discussion du GAC et l'ALAC.

Quant au tableau de bord, c'est quelque chose qui est en cours. Il faut vérifier que tout soit exact et il faut donner aux membres du GAC l'opportunité de faire la révision et puis discuter s'il s'agit là d'une bonne opportunité pour la partager ou peut-être pour faire des échanges, quoi faire en définitive. Merci.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Luisa.

D'autres commentaires ou questions avant de voir les prochaines étapes ?

JOANNA KULESZA :

Avec plaisir, je vais répondre à la question liée au renforcement des capacités. Ceci me donne l'occasion de parler davantage sur la manière dont on a abordé ce défi.

Comme je l'ai dit, toute l'information disponible pour la communauté At-Large est en ligne. Elle est donc ouverte à toute la communauté de l'ICANN. Nous avons fait des échanges d'information avec Pua et avec l'équipe de renforcement des capacités du GAC pour savoir où trouver ces ressources. Si vous avez besoin de plus de détails, vous pouvez contacter Pua. Je crois que tout ceci a été partagé dans la dernière réunion où l'on a indiqué où sont les séminaires web. La page wiki d'At-Large peut aussi être accédée et nous espérons voir comment on pourrait organiser cette ressource pour qu'elle soit plus transparente.

Maintenant, nous travaillons sur ce que l'on appelle une plateforme de politiques, c'est-à-dire là où il y a toutes les ressources qui correspondent au renforcement des capacités mais aussi la position de l'At-Large sur des questions de politiques générales, y compris la vie privée, la piste de travail cinq, etc. pour être organisé d'une manière transparente et intégrale.

---

On peut parler des détails. Il y a eu des séances où Jonathan a fait la coordination du groupe de travail pour le traitement unifié de politiques et là, on a expliqué quelle est l'idée d'avoir cette plateforme de politiques. Alors on cherche la manière de mieux organiser cette information d'une manière plus large et plus accessible. Nous avons reçu aussi avec plaisir l'initiative de la transparence de l'information qui a été présentée et elle a été déjà présentée au GAC par l'équipe de communication.

Au sein de l'ICANN, il existe l'idée de faire en sorte que les ressources de renforcement de capacités soient plus faciles à aborder, plus accessibles. Et pour l'instant, nous avons ce que nous appelons temporairement la plateforme de politiques. Nous cherchons la collaboration pour voir comment parvenir à une plus grande transparence, visibilité et aussi intégration de ces ressources. Nous travaillons dans l'espace wiki mais on espère pouvoir travailler sur des espaces plus larges sur l'initiative de transparence de l'information. Dans ce sens, l'espace wiki, les cours d'ICANN Learn seront nos principales ressources. Et avec plaisir, je peux vous donner les détails au cas où vous seriez intéressés si vous aviez l'intention de travailler avec nous pour donner du soutien à l'équipe de communication. Je suis convaincue que la communauté ALAC voudra travailler de manière conjointe pour avoir plus de ressources.

Pour finir, je voudrais souligner qu'une chose, c'est d'avoir les ressources accessibles et transparentes et une autre chose, c'est que les personnes utilisent ces ressources. Je sais qu'il s'agit là d'un défi pour la communauté. Comment encourager les gens pour l'utilisation

---

de ces ressources ? C'est mieux de les obliger à l'utilisation ? C'est une difficulté mais c'est un défi que l'on peut envisager ensemble. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Joanna, merci d'avoir partagé vos réflexions et vos informations.

Le Portugal.

PORTUGAL : Merci.

Avant de voir les démarches à suivre, je crois qu'on est un peu en retard. Je crois qu'il y a deux ans qu'on a démarré ce processus, n'est-ce pas, pour faire ces efforts de discuter de l'élaboration de politiques. Et je ne crois pas qu'il y ait eu trop de progrès.

Du point de vue du renforcement des capacités, je crois que cela a été quelque chose d'un peu plus simple disons. Peut-être que ceci était plutôt lié au GAC mais pour ce qui est de l'élaboration de politiques, c'est tout à fait différent. Nous, on est des représentants des gouvernements, l'ALAC représente les utilisateurs et les consommateurs.

Et j'insiste sur le fait qu'il faut être bien plus actifs dans cette alliance parce que ce tableau de bord que l'on a mentionné ici est une bonne idée. Mais c'est bien de comparer des idées et de comparer la situation, où on en est. Mais je crois qu'en ce moment, il faut donner

---

plus de dynamisme à l'activité, il faut devenir de plus en plus actif pour obtenir le maximum possible de cette alliance. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Ana. Je suis tout à fait d'accord avec vous. On a besoin de plus de participation et d'un engagement plus actif.

Autre chose avant de passer au point suivant ? Maureen s'il vous plaît ou je ne sais pas qui va faire la président, Yrjö ?

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci de vos propos et de vos commentaires sur le besoin d'une coopération plus active. Je vois bien que l'ALAC et le GAC sont très différents. Vous, vous représentez les citoyens, nous on essaie de défendre les intérêts des utilisateurs finaux, des individus qui en définitive sont les mêmes personnes.

Je remercie également Luisa de ses propos sur le contact avec le groupe de coordination que vous dirigez. Je crois que lorsqu'on parle des démarches à suivre, ce sera une des plus importantes.

MAUREEN HILYARD : Si vous me permettez, je voudrais également vous remercier de votre invitation. Nous espérons que ce groupe fonctionne. Et tel que nous l'avons dit, nous avons des besoins communs. Et il est vrai qu'il y a maintenant l'opportunité d'établir cette synergie come Yrjö l'a dit. Vous dites quand et nous allons nous réunir. On n'a pas de problème, on est disponibles et on restera en contact.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Maureen, merci à tous, merci d’avoir pris le temps de venir ici dans cette salle avec nous. Il ne faudrait pas dépendre seulement des réunions en personne, il faudrait travailler pendant la période intersession. Et nous espérons pouvoir parvenir à une participation active d’ici la réunion de Cancún. Merci beaucoup et nous espérons pouvoir progresser ensemble. Merci.

Encore une question. Il y a autre chose que vous voulez mentionner ?

RICARDO HOLMQUIST : Ricardo Holmquist, membre de l’ALAC.

Je crois qu’une des démarches à suivre, la prochaine étape, c’est la déclaration conjointe entre le GAC et l’ALAC en encourageant les gouvernements et les ALS à se contacter au niveau du pays. Maintenant, on communique à ce niveau peut-être dans d’autres instances à d’autres moments. Mais les pays, on ne communique pas au niveau local. Pour pouvoir développer des capacités au niveau local, ici, on parle du renforcement de capacités, on ne parle pas de ce qui s’est passé à l’échelle locale où les gouvernements et les ALS doivent s’impliquer au niveau local pour que les pays comprennent mieux la question et puissent prendre des positions politiques liées au travail de l’ICANN et bien entendu, développer un meilleur internet dans ces pays.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup. C'est une idée intéressante et peut-être que nous pourrons y travailler et l'approfondir pendant la période intersession. Ce serait un bon point de départ.

Merci, merci à tous. Merci encore une fois d'être ici avec nous.

Et aux collègues du GAC, on va se réunir avec le Conseil d'Administration à 15:15. Je vous demande d'arriver à l'heure. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**